

L'instructeur évaluateur est une personne qui évalue les compétences, les connaissances et les capacités de candidats aspirants au titre d'instructeur croisière. L'IE est lui-même un instructeur reconnu au sein de l'institution.

Il vérifie les connaissances à l'aide d'examens écrits alors que les habiletés manuelles se font valoir sur un voilier dans un contexte d'épreuve. Il a aussi la tâche de parfaire et guider les candidats dans leur démarche d'appropriation d'habiletés pédagogiques.